



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la défense

Question écrite n° 49139

Texte de la question

M. Pierre Pascallon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur la maintenance du futur avion Rafale. En effet, les premiers exemplaires de cet appareil devraient être livrés, d'ici à 2002, à l'armée française dans ses versions « marine » et « air ». Il va se poser alors la question de l'entretien de ces Rafale. Les différents établissements de L'AIA, avec tout particulièrement celui de la région Auvergne, situé à Aulnat, notamment en raison de sa longue expérience acquise en matière de maintenance d'avions de combat, seraient susceptibles d'assurer la vérification et la réparation de ces nouveaux appareils. Aussi, lui demande-t-il sur quel site il compte prévoir l'entretien des avions Rafale.

Texte de la réponse

À l'exception de l'atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Bordeaux, qui assurera la maintenance des moteurs Rafale, l'organisation des travaux de maintenance, à réaliser au troisième niveau d'intervention technique, n'est pas encore arrêtée. En effet, eu égard au calendrier de livraison et de mise en service opérationnel de ces avions, ces travaux ne devraient pas réellement débuter avant 2003. Toutefois, compte tenu des compétences des AIA de Clermont-Ferrand et de Cuers-Pierrefeu, il est envisagé de confier à ces établissements les travaux sur la cellule et les équipements. Cette responsabilité leur sera attribuée de façon progressive, au vu de dossiers techniques et financiers adéquats. La répartition de la charge de travail entre ces deux établissements sera étudiée afin de tirer le meilleur parti des compétences respectives de chacun d'eux.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49139

Rubrique : Défense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1137

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2075